INSTRUCTIONS DE COURSE

National d'Automne Windfoil
17 au 20 octobre 2026

National d'Automne Techno 293
18 au 20 octobre 2026

Quiberon

Association Sportive Nautique Quiberon

Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par :
- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* incluant l'annexe B à l'exception de la règle B8.
- Les règlements fédéraux notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, les chartes de la FFVoile et les règles techniques et de sécurité des supports à foils.
- Les prescription nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophone.

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1.4 L'annexe T de conciliation s'appliquera.

1.5 Il sera fait application des jauges en cours pour toutes les catégories :
https://arbitrage.ffvoile.fr/regles-et-documents/regles-de-classe-et-interserie/

1.6 Définition zone pré-départ en format Sprint Slalom : l'espace formé par la ligne de départ et les prolongements des lignes reliant la première marque aux marques de départ. Pendant une procédure de départ, la zone pré-départ fait partie de la zone de course.
Règle expérimentale 23.4 :
Lorsque, au signal d'avertissement, la route vers la première marque est approximativement perpendiculaire (90 degrés) au vent réel, durant les 30 dernières secondes avant le signal de départ :

a. Toutes les planches naviguant à l'intérieur de la zone pré-départ doivent se diriger vers la ligne de départ ;
b. Une planche arrivant de l'extérieur de la zone pré-départ n'a pas droit à la place ni à la place à la marque et doit se maintenir à l'écart des planches se trouvant à l'intérieur de cette zone ;
c. Une planche qui s'arrêt, ralentit significativement ou qui n'avance plus de façon notable doit se maintenir à l'écart de toutes les autres, sauf en cas de chavirage accidentel.

Lorsque les règles 23.4(a) et 23.4(b) s'appliquent entre eux planches, les règles de la section A ne s'appliquent pas.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 La dernière phrase de la règle 90.2(c) est modifiée, des instructions verbales peuvent être données à *terre lors du briefing et sur l'eau par l'envoi du « pavillon L » accompagné de signaux sonores.*

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est
https://www.asnquiberon.com/national-windfoil-national-techno293-championnat-de-france-raceboard-du-17-au-20-octobre-2026/

3.2 Une information est également consultable en ligne à l'adresse suivante :
https://www.asnquiberon.com/national-windfoil-national-techno293-championnat-de-france-raceboard-du-17-au-20-octobre-2026/

3.3 Les informations Jury seront disponible sur jury décisions :

3.3.1 Pour les Windfoil :
https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/National%20d'Automne%20WINDFOIL%202026

3.3.2 Pour les Techno 293 :
https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/National%20d'Automne%20Techno%20293%20et%20DII%202026

3.4 Le PC course est situé dans les bureaux de l'école de voile. Le bureau du jury est situé sur le parking club dans un chalet.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé le long de l'école de voile côté plage.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter la plage. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 20 minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Programme
17 octobre 2026	Windfoil	11h30 Briefing entraîneurs 12h00 Briefing coureurs 14h00 1er signal d'avertissement et courses à suivre
18 octobre 2026	Windfoil Techno 293	9h00 Briefing coureurs 10h30 1er signal d'avertissement et courses à suivre 11h30 Briefing entraîneurs 12h00 Briefing coureurs 14h00 1er signal d'avertissement et courses à suivre
19 octobre 2026	Toutes	9h00 Briefing coureurs 10h30 1er signal d'avertissement et courses à suivre 18h00 Réunion entraîneurs et élus classe Raceboard
20 octobre 2026	Toutes	9h00 Briefing coureurs 10h30 1er signal d'avertissement et courses à suivre 16h00 Remise des prix

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le premier jour est 14h00 et 10h30 les autres jours.

6.3 Le dernier jour de courses programmées, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement pour les Windfoil, cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement pour les Techno 293.

6.5 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
Windfoil	Pas de maximum
Techno 293	Format Course Racing : 4 courses maximum Format Sprint Racing : pas de maximum

7. PAVILLONS DE CLASSE

Windfoil U17 Filles	Pavillon IQFOIL rose
Windfoil U17 Garçons	Pavillon IQFOIL bleu
Windfoil U21 Filles et Séniores Femmes	Pavillon IQFOIL vert
Windfoil U21 Garçons et Séniors Hommes	Pavillon IQFOIL jaune
Techno 293 U13 Filles et Garçons	Pavillon TECHNO 293 blanc
Techno 293 U15 Filles et Garçons	Pavillon TECHNO 293 rouge
Techno 293 U17 et Techno Plus Filles	Pavillon TECHNO 293 rose
Techno 293 U17 et Techno Plus Garçons	Pavillon TECHNO 293 vert

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront indiqués sur un tableau à l'arrière du bateau comité départ.

9.3 Un parcours Marathon pourra être organisé. Le comité de course publiera un avenant selon l'IC3. Le parcours à effectuer sera détaillé à l'occasion du briefing coureur.

9.4 Les parcours seront de type :
- Course Racing
- Sprint Racing
- Marathon

9.5 En format Sprint Racing, la flotte pourra être divisée en heats. Ces heats seront autant que faire se peut de taille égale.
Les heats du jour seront publiés sur le tableau officiel au plus tard avant le briefing coureurs.
Le premier jour de compétition, les heats seront constitués de manière aléatoire.
Les heats seront rebrassés après chaque journée de course.
Le numéro des heats en course seront affichés sur le bateau comité au plus tard au signal d'avertissement.
À partir du deuxième jour de compétition, si l'ensemble des heats a réalisé le même nombre de courses, la constitution des heats sera calculée sur la base du classement général de chaque série en appliquant la méthode de répartition suivante :

Classement	Heat	Classement	Heat
1	Heat 1	7	Heat 1
2	Heat 2	8	Heat 2
3	Heat 2	9	Heat 2
4	Heat 1	10	Heat 1
5	Heat 1	11	Heat 1
6	Heat 2	12	Heat 2
13	Heat 1	19	Heat 1
14	Heat 2	20	Heat 2
15	Heat 2	21	Heat 2
16	Heat 1	22	Heat 1
17	Heat 1	23	Heat 1
18	Heat 2	24	Heat 2

Si l'ensemble des heats n'a pas réalisé le même nombre de courses, le classement général pour l'affectation des heats du lendemain ne prendra en compte que les courses réalisées à nombre égal par l'un et l'autre des heats.
Si l'ensemble des heats n'a pas réalisé le même nombre de courses mais que cela n'impose pas de nouveau brassage, le ou les heats non terminés pourront être terminés ultérieurement, et ce, même si entre temps d'autres courses de format Course Racing ou Marathon ont été validées.

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours, de dégagement et d'arrivée sont décrites dans l'annexe PARCOURS.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 **(**a) La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ pour les parcours de type Course Racing.
(b) La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ pour les parcours de type Sprint Racing.
(c) La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ pour les parcours de type Marathon avec un départ classique.
(d) La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité bâbord et le milieu du tableau arrière du bateau ouvreur arborant le pavillon « G » à l'extrémité tribord pour les parcours de type Marathon avec un départ au lièvre.

12.2 *[DP] [NP]* Planches en attente : les planches dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres planches.

La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 50m au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.

12.3 En Windfoil, une planche qui ne prend pas le départ au plus tard :
(a) pour les parcours de type Course Racing 3 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
(b) pour les parcours de type Sprint Racing 1 minute après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
(c) pour les parcours de type Marathon 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 En Techno 293, une planche qui ne prend pas le départ au plus tard :
(a) pour les parcours de type Course Racing 3 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
(b) pour les parcours de type Sprint Racing 2 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
(c) pour les parcours de type Marathon 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Procédures de départ pour les Windfoil :
(a) pour les courses de type Course Racing

	Minute avant le départ	**Pavillon**	**Signal sonore**
Avertissement	Départ – 3 minutes	↑ pavillon de série	1 court
Préparatoire	Départ – 2 minutes	↑ pavillon U ou noir	1 court
Minute	Départ – 1 minute	↓ pavillon U ou noir	1 long
Départ	Départ	↓ pavillon de série	1 court

(b) pour les courses de type Sprint Racing

	Minute avant le départ	**Pavillon**	**Signal sonore**
Avertissement	Départ – 3 minutes	↑ pavillon de série [✎] numéro du heat	1 court
Préparatoire	Départ – 2 minutes	↑ pavillon U ou noir	1 court
Minute	Départ – 1 minute	↓ pavillon U ou noir	1 long
Départ	Départ	↓ pavillon de série	1 court

(c) pour les courses de type Marathon avec un départ classique

	Minute avant le départ	**Pavillon**	**Signal sonore**
Avertissement	Départ – 5 minutes	↑ pavillon F ↑ pavillon de série	1 court
Préparatoire	Départ – 4 minutes	↑ pavillon U, Z ou noir	1 court
Minute	Départ – 1 minute	↓ pavillon U, Z ou noir	1 long
Départ	Départ	↓ pavillon F ↓ pavillon de série	1 court

12.6 Procédures de départ pour les Techno 293 :
(a) pour les courses de type Course Racing

	Minute avant le départ	**Pavillon**	**Signal sonore**
Avertissement	Départ – 5 minutes	↑ pavillon de série	1 court
Préparatoire	Départ – 4 minutes	↑ pavillon P, U ou noir	1 court
Minute	Départ – 1 minute	↓ pavillon P, U ou noir	1 long
Départ	Départ	↓ pavillon de série	1 court

(b) pour les courses de type Sprint Racing

	Minute avant le départ	**Pavillon**	**Signal sonore**
Avertissement	Départ – 3 minutes	↑ pavillon de série [✎] numéro du heat	1 court
Préparatoire	Départ – 2 minutes	↑ pavillon P, U ou noir	1 court
Minute	Départ – 1 minute	↓ pavillon P, U ou noir	1 long
Départ	Départ	↓ pavillon de série	1 court

(c) pour les courses de type Marathon avec un départ classique

	Minute avant le départ	**Pavillon**	**Signal sonore**
Avertissement	Départ – 5 minutes	↑ pavillon F ↑ pavillon de série	1 court
Préparatoire	Départ – 4 minutes	↑ pavillon U, Z ou noir	1 court
Minute	Départ – 1 minute	↓ pavillon U, Z ou noir	1 long
Départ	Départ	↓ pavillon F ↓ pavillon de série	1 court

12.7 Pour les parcours Prés / Vent arrière en Windfoil, au plus tard au signal d'avertissement, le comité pourra hisser un pavillon vert ou rouge.
Le pavillon vert indique que toutes les planches devront se trouver tribord amure 10 secondes avant le top départ et jusqu'à l'affalée du pavillon vert 10 secondes après le top départ, toute navigation bâbord amure est interdite.
Le pavillon rouge indique que toutes les planches devront se trouver tribord amure 10 secondes avant le top départ et jusqu'à l'affalée du pavillon rouge 10 secondes après le top départ, toute navigation tribord amure est interdite.
En l'absence de pavillon vert ou rouge, les compétiteurs sont libres de choisir l'amure sur laquelle ils souhaitent partir.

12.8 Départ au lièvre
Pour les courses de type longue distance avec un départ au lièvre

	Minute avant le départ	**Pavillon**	**Signal sonore**
Avertissement	Départ – 5 minutes	↑ pavillon G ↑ pavillon de série	1 court
Préparatoire	Départ – 4 minutes	↑ pavillon U, Z ou noir	1 court
Minute	Départ – 1 minute	↓ pavillon U, Z ou noir	1 long
Départ	Départ	↓ pavillon G ↓ pavillon de série	1 court

12.8.1 Pour la première course de l'épreuve, le Lièvre sera désigné par le comité de course et son numéro de voile sera affiché sur le tableau officiel. Pour les courses suivantes, le Lièvre sera le concurrent ayant fini 10ème dans la course précédente. Si ce concurrent ne peut pas courir, ou s'il a déjà été Lièvre précédemment dans la régate, le Lièvre sera le concurrent ayant fini onzième dans la course précédente, et ainsi de suite.

12.8.2 Le numéro de voile du Lièvre sera affiché au plus tard avec le signal d'avertissement sur le bateau départ du comité de course.

12.8.3 Avant le signal d'avertissement, le Lièvre doit se mettre à disposition du bateau ouvreur arborant un pavillon « G », positionné près du bateau comité. Le Lièvre doit suivre les instructions du comité de course.
S'il ne le fait pas, il peut être disqualifié sans instruction et ne pourra pas prendre à nouveau le départ de cette course. Si la course est recourue le même jour, son numéro de voile doit être affiché sur le bateau comité pendant au moins trois minutes avant le nouveau signal d'avertissement. Un concurrent dont le numéro a ainsi été affiché doit quitter la zone de départ avant le prochain signal d'avertissement ; cependant, un bateau ayant enfreint cette règle peut participer à la course recourue, à condition d'informer par oral le comité de course avant le signal d'avertissement qu'il a l'intention de réclamer contre un autre bateau et/ou de déposer une demande de réparation en rapport avec l'incident. Si sa réclamation n'est pas recevable, ou si la décision du jury n'est pas en sa faveur ou si sa demande de réparation est refusée, ce bateau sera classé DNE pour la course. Ceci modifie les RCV 36, 62.2, 63.1 et A5.

12.8.4 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course affichera le temps en minutes prévu entre le signal de départ et le moment où le bateau ouvreur s'arrêtera à l'extrémité tribord de la ligne de départ.

12.8.5 Le Lièvre partira au près serré bâbord en partant près du bateau comité. Il devra passer près et sous le vent de la marque de départ bâbord environ quinze secondes avant le signal de départ. Le bateau ouvreur le suivra sur son quart tribord arrière. Un bateau protecteur pourra se tenir sous le vent du Lièvre pour le protéger de tout contact avec un bateau en course

12.8.6 Le Lièvre devra continuer sa route au près serré bâbord jusqu'à ce que le bateau ouvreur le libère d'un coup de sifflet. Il cessera alors d'être une marque de départ et pourra continuer ainsi, ou virer de bord.

12.8.7 Après la libération du Lièvre, le bateau ouvreur continuera sa course au même cap et à la même vitesse jusqu'au moment où le temps signalé sur le bateau comité sera écoulé. Le bateau ouvreur s'arrêtera alors, affalera le pavillon « G » à mi-mât, et fera un long signal sonore.
Quatre minutes après l'arrêt du bateau ouvreur, le comité de course signalera la fermeture de la ligne de départ en affalant complètement le pavillon « G » sur le bateau ouvreur et sur le bateau comité avec un bref signal sonore. Tout bateau franchissant la ligne après l'affalé du pavillon « G » sera classé DNS sans instruction.

12.8.8 Tous les bateaux (à l'exception du Lièvre) doivent prendre le départ tribord. La RCV 29.1 ne s'appliquera pas.

12.8.9 Un bateau qui n'a pas pris le départ entre la marque de départ et le bateau ouvreur avant l'affalé du pavillon G ne doit pas franchir la ligne de départ depuis le côté parcours vers le côté pré départ.

12.8.10 Après le signal préparatoire, un bateau qui :
a) oblige le Lièvre ou le bateau ouvreur ou le bateau protecteur à modifier son cap ou sa vitesse, ou
b) touche le Lièvre, ou
c) passe, ou tente de passer, entre le Lièvre et le Bateau Ouvreur, ou
d) enfreint la RCV 11 tandis qu'il approche de la ligne pour prendre le départ, doit être disqualifié sans instruction et ne doit pas prendre tout nouveau départ de cette course. Si la course est recourue le même jour, son numéro de voile doit être affiché sur le bateau comité pendant au moins trois minutes avant le nouveau signal d'avertissement. Un bateau dont le numéro a ainsi été affiché doit quitter la zone de départ avant le prochain signal d'avertissement ; sauf s'il informe oralement le comité de course, avant le signal d'avertissement, qu'il a l'intention de réclamer contre un autre bateau et/ou de déposer une demande de réparation en rapport avec l'incident. Si sa réclamation n'est pas recevable, ou si la décision du jury n'est pas en sa faveur ou si sa demande de réparation est refusée, ce bateau sera classé DNE pour la course en question. Ceci modifie les RCV 36, 62.2, 63.1 et A5.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Il n'y aura pas de changement de bord en course.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1er
Windfoil – Course Racing	16 minutes	10 minutes
Windfoil – Sprint Racing	4 – 5 minutes	4 minutes
Techno 293 – Course Racing	20 minutes	15 minutes
Techno 293 – Sprint Racing	5 – 6 minutes	5 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Les avis du jury seront publiés sur le site jury décisions :

17.1.1 Pour les Windfoil :
https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/National%20d'Automne%20WINDFOIL%202026

17.1.2 Pour les Techno 293 :
https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/National%20d'Automne%20Techno%20293%20et%20DII%202026

17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.3 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC course ou au chalet du jury situé sur le parking de l'école de voile.

17.4 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le chalet sur le parking de l'école de voile. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18 CLASSEMENT

18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre à sept courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand huit à quinze courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

(d) Quand seize courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.

18.3 La RCV A8 s'applique.

18.4 En Sprint Racing format Slalom (départs au travers), un seul BFD pourra être retiré dans les courses. À partir du deuxième BFD, la pénalité sera DNE (ceci modifie RCV 30.4).

18.5 Modalités de classement

(a) Les courses de type Course Racing compteront pour une course

(b) En format Sprint Racing, les résultats seront basés sur le nombre de concurrents classés dans le heat où ils sont le plus nombreux. Une course de type Sprint comptera pour une course si aucun heat n'a été constitué. Si la flotte est divisée en heats, les planches seront classées comme suit :

Position à l'arrivée	Points marqués	Position à l'arrivée	Points marqués
1	1	11	21
2	3	12	23
3	5	13	25

4	7	14	27
5	9	15	29
6	11	16	31
7	13	17	33
8	15	18	35
9	17	19	37
10	19	20	39

Etc.

(c) Les courses de type Marathon compteront pour une course

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera être mis en place devant le club.
Cet émargement est obligatoire et doit être effectué par le coureur avant le départ sur l'eau et au retour à terre.

(i) L'émargement sera ouvert une heures (1h00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour.

(ii) Heures limites pour émarger :
Au départ : heure du signal d'avertissement de la première course du jour,
Au retour à terre : heure limite du dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi des pavillons AP/H ou N/H sur l'eau.

(iii) L'émargement départ est obligatoire même le 1er jour : la confirmation des inscriptions ne fait pas office d'émargement départ.

(iv) La première omission d'émargement sera sanctionnée par l'application d'une **pénalité de 10%** sans instruction, calculée suivant les dispositions de la RCV44.3(c)
La deuxième omission d'émargement sera sanctionnée par l'application d'une **pénalité de 50%** sans instruction, calculée suivant les dispositions de la RCV44.3(c)
A partir de la troisième omission d'émargement, l'omission sera sanctionnée par l'application d'un **DSQ** sans instruction sur la course la plus proche.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.5 *[DP]* Pour des raisons de sécurité, après aval du comité de course, un bateau de sécurité peut contraindre un coureur d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.

19.6 Matériel de sécurité :
En Windfoil, cf. annexe « règles techniques et de sécurité des supports à foil »
En Techno 293, Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Un bout de remorquage de 5 mètres
- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18°C ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

- Pavillon ASNQuiberon
- Jury Pavillon Jaune Jury en bleu

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les planches courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que toutes les

planches aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés. Un autocollant sera remis lors du briefing entraineur.

23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

24.1 Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

24.2 Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs détritus.

24.3 Opération « parking propre » : le pavillon Aperçu sur pavillon FFV avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifient : « La course est retardée, il est interdit aux concurrents de se mettre à l'eau ; tant que le parking bateaux et les mises à l'eau n'auront pas été nettoyés », le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 20 minutes après l'affalée de l'Aperçu sur pavillon FFV. Ceci modifie Signaux de Course. Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état.

25 EMPLACEMENTS

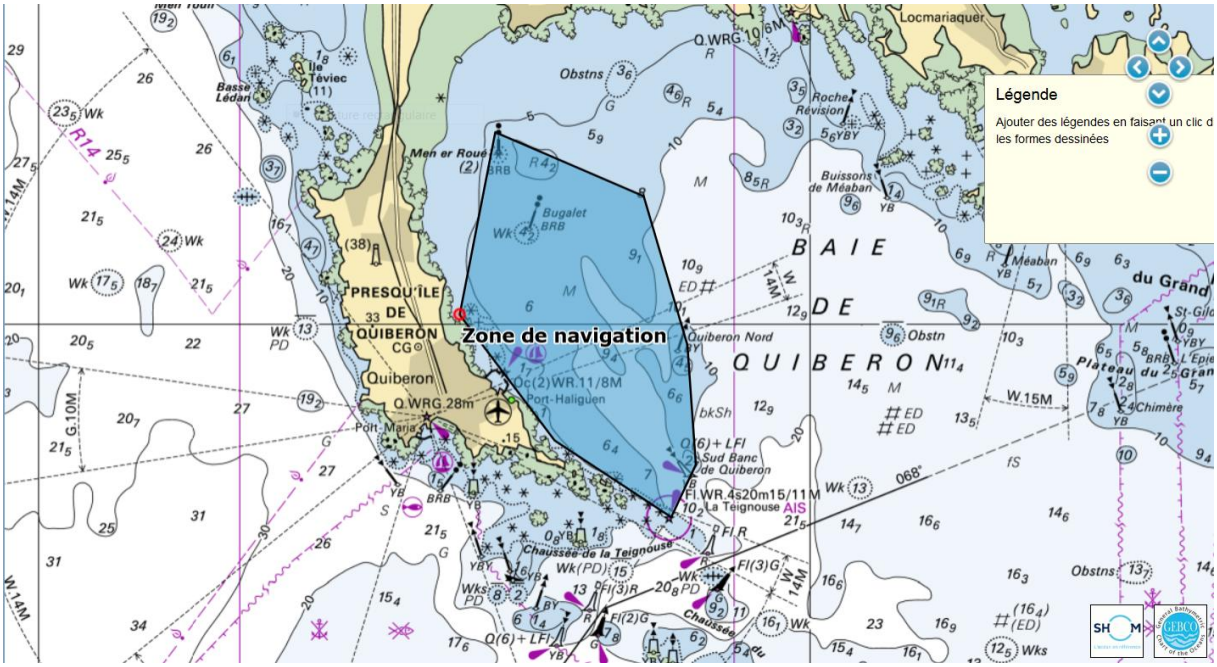
[DP] Les planches doivent être maintenues à la place qui leur a été attribuée sur les espaces du club désigné dans l'annexe **ZONE CLUB.**

26. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premières et aux trois premiers de chaque catégorie.

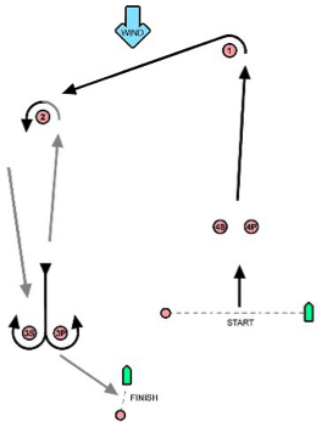
Arbitres désignés :
Président du comité de course : Françoise DETTLING
Président du comité technique :
Président du jury : Laurent REMY

ANNEXE ZONES DE COURSE

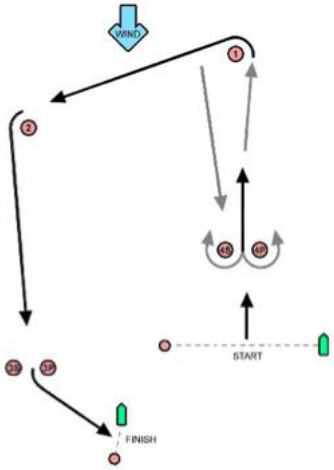


ANNEXE PARCOURS

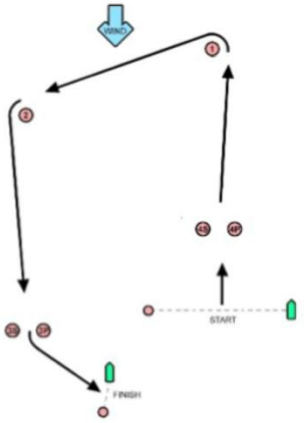
Course Racing – Parcours Trapèze



Parcours OUT
Départ-1-2-3S/3P-2-3P-Arrivée

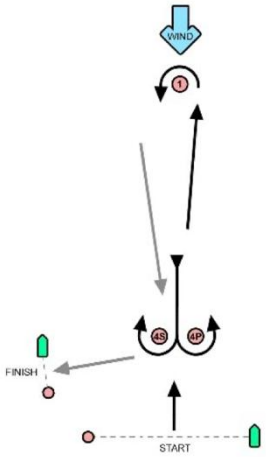


Parcours IN
Départ-1-4S/4P-1-2-3P-Arrivée

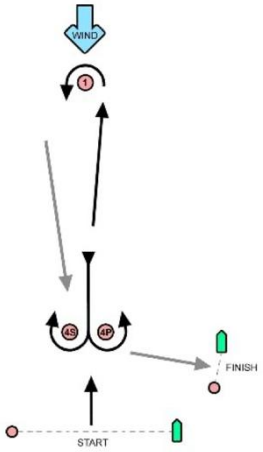


Parcours R
Départ-1-2-3P-Arrivée

Course Racing – Parcours Windward/Leeward

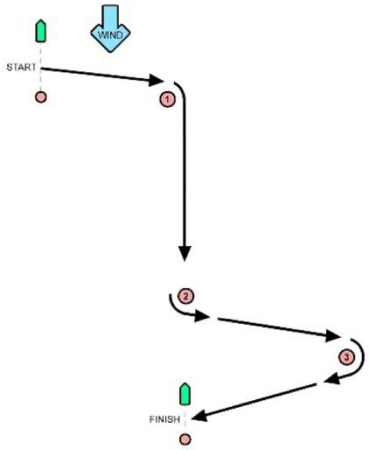


Parcours LG
Départ-1-4S/4P-1-4S-Arrivée

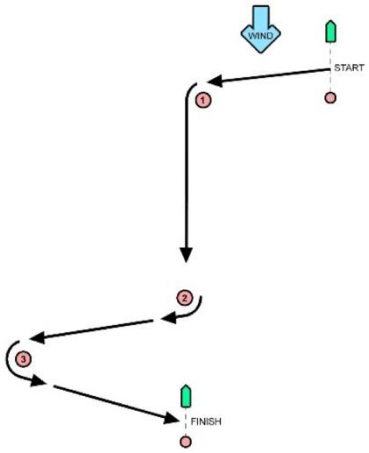


Parcours LR
Départ-1-4S/4P-1-4P-Arrivée

Sprint racing – Parcours Slalom

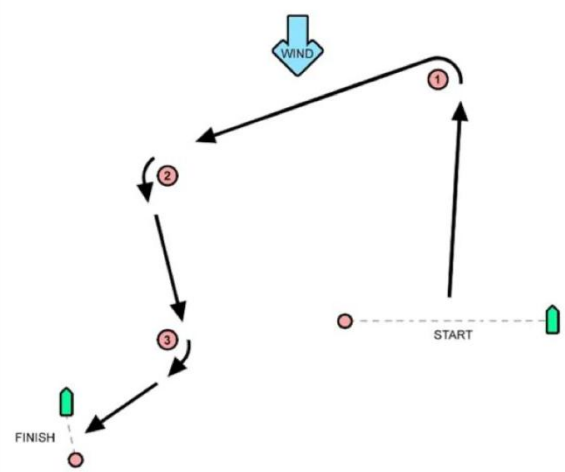


Parcours SB
Départ-1-2-3-Arrivée

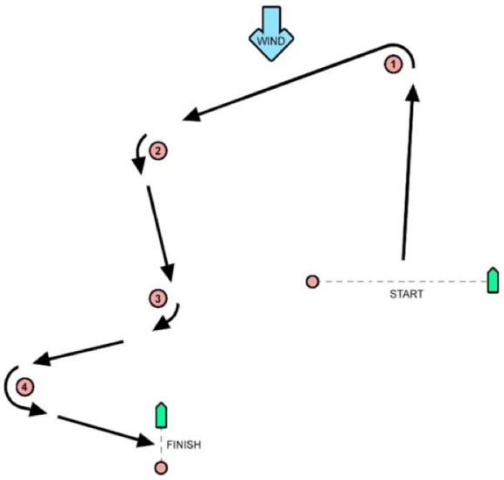


Parcours ST
Départ-1-2-3-Arrivée

Sprint Racing – Parcours Upwind



Parcours US3
Départ-1-2-3-Arrivée



Parcours US4
Départ-1-2-3-4-Arrivée

Marques de parcours Windfoil :

Départ	1	2	3S / 3P	4S / 4P	Arrivée
Bateau comité de course Bouée Orange	Bouée verte	Bouée rouge	Bouées rouges	Bouées vertes	Bateau arrivée Bouée jaune

Marques de parcours Techno 293 :

Départ	1	2	3S / 3P	4S / 4P	Arrivée
Bateau comité de cours Bouée Orange	Bouée jaune	Bouée blanche	Bouées blanches	Bouées jaune	Bateau arrivée Bouée frite orange

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)
For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. https://arbitrage.ffvoile.fr

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)
The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)
Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)
The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)
An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)
Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)
The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)
Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.